

Ville de Pau, le 30 juin 2021

**AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE
DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

Préambule :

La loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire est entrée en vigueur à compter du 3 juin dernier.

Elle est complétée par le décret modifié n° 2021-699 du 1^{er} juin dernier prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire.

Dans ce cadre réglementaire renouvelé, les Préfets de département gardent la possibilité, lorsque les circonstances locales l'exigent, d'arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

A ce titre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'éclairer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de limiter la circulation virale au regard des circonstances locales.

Des indicateurs épidémiologiques en Pyrénées-Atlantiques qui caractérisent la circulation virale du SARS COV2 :

Sur la base des données produites par Santé publique France au 24/06/2021, la situation épidémiologique se traduit par :

- Pour le département des Pyrénées-Atlantiques, le **taux d'incidence général** considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit en semaine 24, à 20.6 cas **pour 100 000 habitants**. Ce taux place le département en situation de point d'attention (entre 20 et 50), selon Santé Publique France ;
- Les **indicateurs hospitaliers** restent stables/élevés/faibles. À ce jour, 21 **hospitalisations** de patients atteints de Covid-19 sont en cours dont 3 en réanimation ;
- Le nombre de clusters demeure faible : au 30/06/2021, 3 **clusters** sont en cours d'investigation dans le département, principalement dans les secteurs suivants : hospitalier, médico-social et en entreprise ;

- Pour l'EPCI de Pau-Béarn (population : 163 732), le taux d'incidence diminue et s'établit à 20.1 / 100 000 habitants en S24, contre 25.3 en S23. Le taux de positivité reste stable et atteint 0.7 % en S24 et S23. Le taux de dépistage diminue et atteint 2974.1 / 100 000 habitants en S24 contre 3749.0 en S21 ;
- Pour l'EPCI du Pays Basque (population : 311 876), le taux d'incidence diminue et atteint 55.1 / 100 000 habitants en S24 contre 93.6 en S23. Le taux de positivité diminue et atteint 1.6 % en S24 contre 1.8 % en S23. Le taux de dépistage diminue et atteint 3476.4/ 100 000 habitants en S24 contre 5200.1 en S23.
- Dans les Pyrénées-Atlantiques, 196 tests ont été criblés en S24 soit 65,8 % de la totalité des tests (dont 99,5 % avec les nouveaux kits de criblage). **La mutation L452R est en augmentation soudaine en S24** avec 22,8 % de tests positifs parmi les criblages ciblant cette mutation (contre 0 % en S23 et S22). Cette forte augmentation de la mutation L452R est principalement due à un cluster qui est survenu en S24 dans un SSR, avec 26 cas pour lesquels la mutation a été détectée. La proximité avec le département des Landes peut expliquer cette augmentation.

Une vigilance doit absolument être maintenue afin de conserver ces indicateurs épidémiologiques à des niveaux maîtrisés et de soulager le système hospitalier, surtout au regard des allègements des mesures sanitaires et du plus faible niveau d'immunité collective de la région Nouvelle-Aquitaine comparativement à d'autres régions.

Ainsi, toutes mesures visant à limiter la circulation virale et les situations où les gestes barrière ne peuvent être respectés sont fortement recommandées.

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine



Benoît ELLEBOODE